

Termes de Références (TDR) des Accompagnateurs Spécialisés (AS) du programme de Transfert Monétaire Non Conditionnel (TMNC) du Projet de Filets Sociaux de Sécurité - Financement Additionnel 3 mis en œuvre par le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID)

Les TDR décrits ci-dessous concernent les prestations attendues des AS chargés des activités de Mesures d'Accompagnement du programme TMNC du Projet FSS FA3.

A. CONTEXTE

La Banque Mondiale renforce son engagement dans la lutte contre la pauvreté et dans le développement de Madagascar en intensifiant son investissement dans le secteur de la protection sociale. Dans ce contexte, le Gouvernement de Madagascar et la Banque Mondiale ont accordé la mise en œuvre du Projet de Filets Sociaux de Sécurité – Financement Additionnel 3 du Gouvernement, financé par la Banque Mondiale.

Les résultats de l'IPC AFI (Acute Food Insecurity – Insécurité Alimentaire Aigüe) et MNA (Malnutrition Aigüe) en Juillet 2023 confirme la situation d'insécurité alimentaire dans les districts d'Ikongo et de Nosy Varika. Afin de remédier à cette situation, le programme de Transfert Monétaire Non Conditionnel est mis en place.

Des activités d'accompagnement seront ainsi mises en place en parallèles aux Cash Transfert par des renforcements de capacité et de promotion de thèmes liés au développement humain et à l'inclusion économique. Ce sont des actions d'appui qui visent le changement de comportement, l'amélioration des conditions de vie et l'autonomisation des ménages bénéficiaires des programmes.

Les présents termes de référence décrivent la mission de l'accompagnateur spécialisé chargé de ces activités d'accompagnement . En résumé, l'accompagnateur spécialisé est chargé d'assurer : la mise en place et les renforcements de capacités des mères-leaders, l'accompagnement des ménages bénéficiaires, la supervision des paiements des ménages bénéficiaires, ainsi que toutes autres collectes de données sur le terrain

Les Consultants sont recrutés par le FID conformément à son Manuel de passation de marchés approuvé par la Banque Mondiale.

B. OBJECTIFS

- 1) La restauration du capital humain à travers la promotion de l'éducation, la santé, la nutrition, la gouvernance citoyenne et la sensibilisation des bénéficiaires à fréquenter les services sociaux de base.
- 2) La promotion de l'équité et le renforcement de la résilience par des activités qui se focalisent sur l'inclusion économique, en l'occurrence l'inclusion productive
- 3) Le respect des mesures de sauvegarde environnementale et sociale.
- 4) La supervision des paiements des transferts des bénéficiaires.

De ce fait, les objectifs spécifiques de leur mission sont de :

- ✓ Inciter les changements de comportement pour renforcer le capital humain ;

- ✓ Soutenir les initiatives socioéconomiques des ménages bénéficiaires, et par extension de la communauté ;
- ✓ Promouvoir la création d'actifs des ménages bénéficiaires ;
- ✓ Renforcer la gouvernance citoyenne en matière d'engagement et participation citoyens, et de la lutte anti-corruption.

C. MISSION DES ACCOMPAGNATEURS SPÉCIALISÉS

Placés sous la responsabilité du Responsable de Transfert Monétaire pour le Développement humain ou du Responsable chargé de District des Directions Inter Régionales du FID et en étroite collaboration avec les socio-organismes, les consultants individuels accompagnateurs spécialisés ont une mission s'articulant autour des objectifs principaux présentés dans le tableau ci-contre :

Objectif	Activités	Sous-activités	Intervenants
La restauration du capital humain	Création et redynamisation d'une vie communautaire	<p>-Organisation d'une réunion communautaire pour identifier : L'équipe de facilitation, l'équipe d'évaluation et les pairs éducateurs dont les mère-leaders, les paysans relais.</p> <p>-Séances de discussion avec les facilitateurs communautaires sur les problématiques liées aux thématiques et activités proposées</p> <p>-Développement d'un plan d'action communautaire pour atteindre les objectifs des MACC en collaboration avec l'équipe de facilitation</p> <p>-Suivi du plan d'action des activités MACC ainsi que le processus de mobilisation</p> <p>-En collaboration avec l'équipe d'évaluation, mener une évaluation participative des efforts collectifs et par là mesurer l'impact des activités</p>	AS MACC et autorités locales, leaders professionnels, leaders religieux, notables,

	<p>Formation et sensibilisation sur des thématiques liées au développement du bien-être de la famille à savoir le développement personnel, le développement de la petite enfance, les pratiques familiales essentielles</p>	<p>-Formation des mère-leaders</p> <p>-Effectuer des contres VAD et faire des recoupements des VAD auprès des ménages ayant bénéficié des visites des mères leaders (le quota est de 5 % du nombre total de ménages bénéficiaires par Commune).</p> <p>-Assistance aux séances d'espace de bien-être</p> <p>-Suivi de l'adoption auprès des ménages</p>	AS MACC
	Sensibilisation	<p>-Conduite des séances de sensibilisations sur diverses thématiques (santé, éducation, nutrition, SES, Planning Familial, Sauvegarde Environnemental et Social, gouvernance citoyenne, Violence Basée sur le Genre, Secourisme et sécurité)</p>	AS MACC
<p>La promotion de l'équité et le renforcement de la résilience</p> <p>Inclusion financière</p>	Collecte des données pour l'inclusion productive	<p>-Information-sensibilisation des ménages bénéficiaires sur la notion de l'inclusion productive</p> <p>- Collecte des informations sur les potentialités des zones d'intervention et les activités génératrices de revenu (AGR) pratiqués et/ou envisageables</p> <p>-Priorisation des AGR selon les contextes de chaque zone</p>	AS MACC
	Formation Technique Accompagnement pour	<p>-Assistance à l'espace productif</p> <p>-Collecte de données lors des VAD</p>	AS MACC

	l'autonomie des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> -Conscientisation des ménages sur l'adoption technique -Mise en relation des bénéficiaires avec les autres partenaires potentiels dans les zones 	
	<ul style="list-style-type: none"> -Elaboration de budget -Gestion des dettes -Création d'épargne- -Analyse coût-bénéfice -Plan d'affaire simplifié 	<ul style="list-style-type: none"> -Formation des mère-leaders- Collecte de données et suivis lors des VAD 	AS MACC
	Coup de pouce	<ul style="list-style-type: none"> -Formation des mère-leaders - Collecte de données et suivis lors des VAD 	AS MACC
La supervision des paiements des transferts des bénéficiaires	Paiement des transferts	<ul style="list-style-type: none"> -Supervision des paiements -Recueil des problèmes rencontrés -Prévention des malversations/corruptions -Contrôle du respect des mesures sanitaires et le SES 	AS MACC
Le respect des mesures de sauvegarde environnementale et sociale.	La mise en œuvre des clauses environnementales et sociales correspondantes aux activités MACC	<ul style="list-style-type: none"> -Formation des Mères Leaders en matière de lutte contre la déforestation, lutte contre le changement climatique, lutte contre les feux, gestion des déchets, violence basée sur le genre, exploitation des et violence envers les enfants, VIH/SIDA, COVID, sécurité et sécurisation foncière, conformément aux supports fournis par le FID. -l'élaboration/la révision des contrats fonciers des espaces physiques conformément au guide pratique foncier, 	AS MACC, CPS, ML

		-Contrôle du respect des gestes barrières durant les formations des bénéficiaires et les contre VAD.	
--	--	--	--

D. AUTRES OBLIGATIONS

- Editer le contrat entre le FID et le consultant... en quatre exemplaires originaux (dans le cas où c'est prescrit dans le contrat) ;
- Prendre des photos de xxxx, localiser GPS, ...
- Etablir et présenter les rapports et livrables demandés par le FID et émettre des recommandations et suggestions à l'endroit du FID pour améliorer la qualité des sensibilisations et la mise en œuvre.
- Conserver les documents : le consultant doit conserver une copie de tous les documents comptables et des pièces justificatives d'achat de matériels et outillages et de paiement pendant au moins cinq (05) ans ;
- Rapporter le déroulement et les thèmes des séances renforcement des capacités réalisées avec tout autre intervenant ;
- Recueillir les rapports d'activités des mères-leaders et des livrables attendus et les consolider.
- Assurer le paiement des indemnités des ML et des Comités de Protection Sociale participant aux formations
- Veiller au suivi du processus de mobilisation communautaire à travers les rencontres systématiques avec les équipes de facilitation, ...
- Assurer la réalisation des actions de communication édictées par le FID dans le cadre de la mise en œuvre des activités de sa mission, dont les supports seront fournis par le FID.
- Assister à toutes les séances de formation organisées par le FID dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement
- Assister aux audiences publiques effectuées par le FID sur l'activité.

E. ZONES D'INTERVENTION

Les zones d'intervention sont présentées dans le tableau ci-dessous :

PROGRAMME	DISTRICT	REGION
TMNC	IKONGO NOSY VARIKA	FITOVINANY VATOVAVY

F. CONDITIONS DE TRAVAIL

- ✦ Le FID mettra à la disposition du consultant individuel AS les supports et matériels de formation nécessaires pour chaque thème. Les frais relatifs aux séjours de mission par thème (déplacement, hébergement, crédit téléphonique, connexion internet,) sont à la charge du consultant.
- ✦ Certaines activités nécessitent l'utilisation d'un smartphone et d'un ordinateur. Le FID ne prend pas en charge la dotation de ces matériels. En conséquence, le consultant prendra toutes les dispositions nécessaires pour la disponibilité de ces matériels lors de la réalisation de sa prestation.
- ✦ Le consultant distribuera les supports aux Mères Leaders présentes aux formations et rendront le reste au FID à la fin de la mission. Ces distributions feront l'objet de décharge signée par les Mères Leaders.
- ✦ Après les formations, le travail effectué sera évalué suivant un check list des obligations des Consultants sur la base des Termes de référence. En cas de non satisfaction, le paiement sera suspendu. Si les défaillances ne sont pas remédiées, le contrat sera résilié.
- ✦ Les activités de formation et d'accompagnement seront réalisées suivant un planning défini entre le FID et le consultant.
- ✦ Les Consultants Individuels Accompagnateurs spécialisés seront contractés pour **quatre (4) mois**
- ✦ L'accompagnateur spécialisé aura à effectuer des déplacements fréquents sur le terrain voire à y résider temporairement.
- ✦ Le consultant est règle vis-à-vis de toute obligation fiscale

G. LIVRABLES

L'accompagnateur spécialisé livrera au FID en version physique et en support électronique :

- Les rapports de formation dispensées et les rapports d'accompagnements réalisés y compris les livrables des mères- leaders et des paysans relais tous les mois ;
- Les rapports de supervision de paiement effectué ;
- Les rapports de collecte des données sur terrain effectuée ;
- Un rapport final à la fin des prestations.

Le rapport d'activité mensuel est à déposer au FID au plus tard cinq (05) jours calendaires après la fin des prestations sur le terrain (2 exemplaires en version physique, 1 version électronique).

H. CADRE DES RESPONSABILITÉS :

Le FID :

- ✓ Organise des formations au profit des AS avant qu'ils commencent à travailler avec les communautés ;
- ✓ Offre des séances de formation dans tous les domaines pertinents du projet, y compris : les objectifs, les attentes en matière de rapports, les sauvegardes environnementales et sociales, la formation et l'orientation des mères leaders, l'orientation des activités d'inclusion productives et autres.
- ✓ Etablit la répartition des groupes de Mères Leaders à former et à encadrer par Accompagnateurs spécialisés ;
- ✓ Communique aux communautés locales les calendriers de formation, les calendriers de paiement suffisamment en avance (par le biais d'une émission-radio et des affiches) ;

- ✓ Sensibilise les communautés sur la signification et la nécessité des activités d'accompagnement ;
- ✓ Fournit en temps opportun le guide, outils, supports, kits et matériels nécessaires aux formations et aux accompagnements des bénéficiaires ;
- ✓ Paye les rémunérations des CI AS suivant les dispositions contractuelles

Les Consultants accompagnateurs spécialisés :

- ✓ Participent aux séances de formation organisées par le FID ou ses partenaires. Les frais de déplacement, hébergement et restauration non pris en charge par le Projet sont à la charge du Consultant Individuel AS ;
- ✓ Communiquent aux ML, CPS les calendriers de formation suffisamment en avance (par le biais d'une émission-radio et des affiches) ;
- ✓ Procèdent aux formations des ML, des CPS et des RC ;
- ✓ Mobilisent les ML sur la tenue des formations et des espaces de bien-être ;
- ✓ Respectent les calendriers de formation des Mères Leaders convenus et communiqués aux communautés ;
- ✓ Supervisent les paiements de transferts suivant le calendrier communiqué ;
- ✓ Suivent les manuels mis à disposition et respectent le plan de session de formation des Mères Leaders ;
- ✓ Respectent toutes les clauses des Termes de Référence établis ;
- ✓ Respectent les calendriers de livraison des livrables ;
- ✓ Communiquent continuellement avec l'équipe du projet sur l'avancement des activités, sur les goulots d'étranglements et contribuent au processus de résolution des problèmes sur terrain ;
- ✓ Assurent la diffusion des informations et des communications opérationnelles au niveau de la communauté ;
- ✓ Prennent des photos des activités, en particulier des cas évidents de changement de comportement.

I. CALENDRIER DE LA MISSION :

Le chronogramme d'exécution de la mission est annexé au contrat.

- Les prestations sur terrain devraient débiter au début de chaque mois,
- A chaque 25ème du mois, les accompagnateurs spécialisés feront un repli au bureau de la Direction Interrégionale pour assurer les préparations des rapports mensuels et des factures de déblocage, sauf si les paiements des transferts sont programmés pendant cette période de repli.
- Les AS feront parvenir au bureau de la direction inter-régionale les rapports de supervision de paiement effectué, les rapports de collecte des données sur terrain effectuée et les rapports de collecte et dispatch de registre de coresponsabilité réalisés une fois que ces activités sont terminées sur le terrain.

J. DUREE DU CONTRAT

Le contrat de l'AS est un contrat au temps passé avec paiement mensuel sur présentation et validation du livrable correspondant. La durée du contrat est de **4 mois**.

K. PROFIL REQUIS

Diplôme :

- Minimum BACC+3 en Sciences Sociales
- Ayant au moins UNE (01) expérience réussie dans le domaine socio organisationnel pendant les trois dernières années
- Ayant au moins UNE (01) expérience réussie dans le domaine d'accompagnement des ménages pour la mise en œuvre d'Activités Génératrices de Revenus (agriculture, élevage, pêche, artisanat, petit commerce, ...) pendant les trois dernières années

Atouts

- Une expérience dans la zone d'intervention
- Maîtrise du dialecte local
- Ayant été AS auparavant